

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22-0057631

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1050 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL AZZAK ABDELKrim

Date de naissance : 1950

Adresse : 14 place ATHENE 2MAIS CASA

Tél. : 052343962 Total des frais engagés : 324 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/05/2023

Nom et prénom du malade : EL AZZAK ABDELKrim Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : CORONARIE STÉT + HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : X

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 21/05/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
11/08/2023	Consultation	01		 Dr. Hay Hassan Cardiologue Bld Afghanistan, Dakhla, Bloc 2 Hay Hassan, Casablanca INPE: 091173914

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	17/03/23	823.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PRÓTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[création, remont, adjonction] etnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca

Ancien interne à l'hôpital de la Timone à Marseille

Ancien interne du CHU Ibn Rochd de Casablanca

Diplômée en Echocardiographie de l'Université Bordeaux Segalen

Diplômée en cardiologie pédiatrique de l'Université Paris Descartes

Diplômée en imagerie vasculaire de l'Université Paris Sud

طبيبة عامة الطبية في الدار البيضاء.

طبيبة داخليّة سابقاً بمستشفى مارسيليا بفرنسا.

طبيبة داخليّة سابقاً بمستشفى ابن رشد بالدار البيضاء.

حاصلة على شهادة فحص القلب بالصدى في جامعة بوردو بفرنسا.

حاصلة على شهادة فحص الشرايين والذوبان بالصدى من جامعة باريس.

حاصلة على شهادة أمراض القلب للأطفال من كلية الطبيب بباريس.

Casablanca, le :

10/03/2013

El Ayyoub Abdelkrim

1 - ~~13.100 x 3 = 394.100~~ ~~13.100~~ ~~80 mg S.V~~

2 - ~~13.100 x 3 = 394.100~~ ~~13.100~~ ~~83.100 S.V~~

3 - ~~13.100 x 3 = 394.100~~ ~~13.100~~ ~~82.300 S.V~~

4 - ~~13.100 x 3 = 394.100~~ ~~13.100~~ ~~82.300 S.V~~

Pharmacie L'Oréal
18, Rue Abdessalam Ben Abdellah Casablanca
Tél.: 05 22 83 11 11

Dr. Hayat NAJIH
Cardiologue
Dér. Houria, Bloc 25
Bd. Afghanistan, Casablanca

Bd. Afghanistan, Dér. Houria, Bloc 225, N°1, 2ème Etage, Hay Hassani, Casablanca
شارع افغانستان، درب هوزر، رقم 1، الطابق الثاني، الحم السفلي، الدار البيضاء.
Tél. : 05 22 90 70 51 - GSM : 06 62 69 23 99

LOT : 230054
EXP : 01/2026
PPV : 57,80DH

LOT : 230054
EXP : 01/2026
PPV : 57,80DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

V140977/01

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés
PPV 87DH50

V140977/01

* VIGNETTE
NEBILET® 5mg
28 comprimés
PPV 87DH50

6118001030316

TAREG 80 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH

6118001030316

TAREG 80 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH

6118001030316

TAREG 80 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH